

Devenir « neutre en CO₂ »

A l'heure où l'inquiétude sur le réchauffement climatique se généralise, voici la question qui revient régulièrement : que faire à mon niveau ? Particulier ou entreprise, soucieux de l'état de la planète et de participer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le site Internet Climat Mundi vous offre une solution originale, la compensation. Se racheter des émissions en CO₂ que tous nous produisons, c'est possible ! Mode d'emploi.

Par Maud Weisseire

Il n'est plus besoin de démontrer l'urgence d'agir, le réchauffement de la planète étant maintenant une certitude scientifique. Pour avoir un ordre d'idée, chaque habitant rejette chaque année en France 9 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Une quantité que la Terre ne peut pas absorber. Il est admis que le niveau d'émissions soutenable à long terme pour éviter des dérèglements climatiques majeurs est de 2 tonnes par an et par personne ; l'enjeu est de diviser par 4 les émissions actuelles, pour arriver à un niveau acceptable durablement. Un objectif que s'est fixé la France d'ici 2050. Dans le cadre des réglementations en vigueur au niveau international, européen et national, des « quotas de CO₂ » ont été définis depuis 2005 pour les gros émetteurs. En France, plus de 1 100 grandes entreprises du secteur de la production d'énergie et de l'industrie manufacturière sont concernées par ses restrictions, ce qui représente environ 27 % de la totalité des émissions de CO₂ sur le territoire. Si l'on fait le calcul, il reste plus de 70 % des émissions à régler, voilà pourquoi la mobilisation volontaire et individuelle est primordiale.

Le réchauffement, l'affaire de tous



Il est temps de dépasser une fausse idée qui a la dent dure, celle de croire que le problème du réchauffement climatique est le fait des seules grosses industries et que ce serait donc purement et simplement à elles d'en supporter la charge. Nous contribuons tous, chez nous et dans nos activités, au réchauffement climatique, en nous déplaçant en voiture, en chauffant notre intérieur avec du chauffage au gaz ; notre électroménager, nos lampes comme nos convecteurs électriques utilisent de l'électricité dont la production est émettrice de CO₂ ; n'oublions pas non plus que nous consommons des produits dont la

production et le transport y participent également. En un mot, « nous polluons tous », remarque Eric Parent, l'un des deux fondateurs de Climat Mundi, que ce soit directement ou indirectement. Si à différents niveaux, nous sommes donc tous responsables, la bonne nouvelle, c'est que nous pouvons tous agir. Certes, en changeant nos comportements au quotidien, de nombreux gestes permettent déjà de réduire nos émissions.

Mais nous ne pouvons pas toujours changer notre mode de vie. Parce que la réalité nous rattrape ; soit parce que les transports en commun ne sont pas adaptés à notre déplacement, que le tri sélectif n'est pas en place partout ou bien que prendre l'avion est incontournable, etc. Soit parce qu'il est tout simplement impossible de supprimer le CO₂ à la sortie d'une chaudière, même en limitant la température de son logement à 18° C, ou bien d'un pot d'échappement, même en choisissant de rouler à 110 km/h au lieu de 130. Alors, que pouvons nous faire ? Nous pouvons compenser.

Comment ? En chargeant Climat Mundi de diminuer à votre place vos rejets en CO₂ que vous ne pouvez pas réduire vous-même, ou en tous cas pas tout de suite, ou ceux dont la réduction représenterait alors un coût finalement personnel trop élevé. C'est la solution qu'ont trouvée Eric Parent, ancien ingénieur de Veolia Environnement, et Isabelle Rappart, ingénieure agronome, en créant cette entreprise en 2006.

La compensation du CO₂, un dispositif tout nouveau

Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une collectivité, Climat Mundi vous offre une véritable alternative simple, efficace, accessible et adaptable à tout un chacun : devenir « neutre en CO₂ ». C'est-à-dire ? Allez



Isabelle Rappart et Eric Parent, fondateurs de Climat Mundi.

calculer sur son site Internet vos émissions de CO₂ puis rachetez les tonnes correspondantes au prix de 20 euros la tonne ; vous financez ainsi des projets environnementaux de par le monde qui vont les neutraliser.

Prenons quelques exemples. Vous voulez compenser la dette climatique d'un aller-retour Paris-New-York ; le calculateur en ligne vous indique que ce voyage va laisser dans l'air 2,56 tonnes de CO₂, ce qui coûte 51 euros. Pour vos 10 000 km en moyenne par an avec votre voiture, sachant que vous consommez 8 litres d'essence aux 100 km, vous émettez 2,68 tonnes de CO₂ par an, qui coûtent 53 euros. Personne ne paie ces émissions et pourtant elles sont réelles. « Quand les gens se rendent compte de ce qu'ils émettent réellement comme gaz à effet de serre, ils sont effarés », relève Eric Parent, « et c'est à ce moment-là qu'ils se sentent réellement concernés ». Ces « réductions en CO₂ » achetées en ligne à Climat Mundi sont investies dans des projets écologiquement propres. Lesquels sont liés soit à des économies d'énergie (foyers de cuisson à haut rendement en Érythrée), soit à la production d'énergie renouvelable (installation d'une ferme éolienne en Turquie), soit à la destruction de gaz à effet de serre (captage du biogaz en Australie). Avec tous ces achats de réductions de CO₂ en petite quantité, ce sont de nombreux projets réduisant en grande quantité les émissions qui peuvent être ainsi financés.

Mais en quoi est-ce efficace, vous demandez-vous ? « Les émissions de CO₂ mettent environ une semaine à se diffuser sur la planète. Elles ont donc un effet global », explique Eric Parent. Ce qui signifie qu'éviter ici ou ailleurs une émission de CO₂ revient exactement au même, la compensation intervient comme une façon de traiter les « déchets en CO₂ ». Evidemment, nous savons tous qu'en matière de déchets, le mieux est de ne pas en produire, dans notre cas de ne pas en émettre. Or, il faut savoir qu'une fois émis dans l'air, le CO₂ ne peut pas être dépollué. Donc, s'il est impossible d'épurer comme dans le cas de l'eau ou de recycler comme dans le cas des déchets domestiques, la seule option envisageable dans ce contexte est d'éviter d'émettre ailleurs la même quantité de CO₂ pour qu'au final le bilan soit nul. C'est aussi élémentaire et mathématique que ça !!!!

Soyez rassurés : gage de sérieux, les calculs des fameuses « réductions de CO₂ » suivent les méthodes de l'Ademe, laquelle a par ailleurs apporté tout son soutien à la démarche développée par Climat Mundi. Par ailleurs, le sérieux des projets est validé par la Convention Cadre des Nations-Unies sur le réchauffement climatique. Cette jeune entreprise française a reçu le prix Eden 2006 de la conscience énergétique et de l'innovation, le 6 novembre dernier.

Une démarche innovante à ses débuts en France

A ce jour, en France, trois organismes

pratiquent la compensation. L'arrivée d'une société privée sur ce créneau a permis de relancer l'intérêt pour les émissions de CO₂. Sachez que depuis 2 ans, le GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarité), association à but non lucratif de développement et de solidarité internationale, a lancé un site Internet, www.co2solidaire.org, pour permettre à des particuliers comme à des entreprises non obligées de compenser leurs émissions en CO₂. En octobre 2006, le projet Action Carbone (www.actioncarbone.org), porté par le photographe Yann Arthus-Bertrand via son association Good Planet, a vu le jour pour sensibiliser l'opinion publique sur le thème de la compensation de CO₂.



Ne perdons pas de vue que ce qui prévaut, c'est de changer nos (mauvaises) habitudes. La compensation ne vient pas ici se substituer à ce qui est la vraie priorité, à savoir réduire nos émissions en CO₂ : disons qu'elle a le mérite d'agir pour stabiliser les pollutions actuelles en gaz carbonique de l'air et de sensibiliser au coût de ses émissions qu'il faudra bien payer un jour et qui risque de s'alourdir. Et pour les contraintes qui sont hors de notre portée, Climat Mundi apporte, avec d'autres, une certaine réponse pour relever le défi de l'un des

principaux risques écologiques actuels. Voilà qui devrait vous inciter à vous rendre sur leur site sans plus attendre ! ■

Le saviez-vous ?

- 50 % des émissions de gaz carbonique (CO₂) sont liées aux usages privés de l'énergie : 28 % à cause des déplacements, 18 % au chauffage et 4 % pour l'eau chaude et l'électricité.
- les 50 % restant sont liés à la fabrication et au transport des produits et services - 24 % pour l'industrie et l'agriculture, 17 % pour le transport des marchandises et 9 % pour le chauffage et l'électricité en entreprise.

Petit lexique des éco-gestes en faveur du climat :

Pour vos déplacements : - Evitez au maximum l'avion (l'économie en CO₂ peut aller de 500 kg à 7 tonnes selon la distance) et préférez les vacances en France... en train ; ou redécouvrez le charme des voyages en train couchettes pour des distances plus importantes!

- Privilégiez les transports en commun à votre voiture, la combustion d'1 litre d'essence produit 2,4 kg de CO₂, je vous laisse faire la multiplication... Une personne qui prend le bus émet 3 fois moins de CO₂ qu'en voiture.

- Evitez la climatisation, qui consomme près de 30 % de carburant en plus, vous économiserez environ 300 kg de CO₂ et 100 euros /an.

- Faites vos petits déplacements à pied ou à vélo, surtout qu'1 déplacement sur 4 en ville est inférieur à 1 km.

Chez vous : - Vérifiez votre isolation et posez du double vitrage, vous ferez d'importantes économies d'énergie, surtout si votre chauffage est électrique, de 300 kg à 1,5 tonnes de CO₂.

- Modérez la température de votre logement : 1° C de moins, c'est 7 % de consommation énergétique économisée.

- Eteignez les appareils électriques que vous n'utilisez pas ; en veille, ils sont consommateurs d'énergie, vous économiserez de 10 à 40 kg de CO₂.

- Maîtrisez l'éclairage avec les lampes à basse consommation, plus écologiques que les ampoules à incandescence ou les halogènes : vous diviserez par 5 l'énergie nécessaire à l'éclairage et ferez une économie de 10 à 30 kg de CO₂.

- Eteignez la lumière dans les pièces vides.

Vos achats : - Tenez compte des étiquettes énergie sur vos appareils électriques.

- Prélérez les fruits et légumes de saison et locaux, le frais plutôt que les conserves ou le préparé, afin de limiter le transport, les serres chauffées, la réfrigération et les conservateurs chimiques, ainsi que pour éviter les emballages.

- Choisissez le label Energy Star pour votre ordinateur.

